



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
31 août 2023
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention Vingt et unième session

Samarcande (Ouzbékistan), 13-17 novembre 2023

Renseignements à l'intention des participants

Note du secrétariat

La vingt et unième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), ci-après la « Conférence », se tiendra du 13 au 17 novembre 2023 à Samarcande (Ouzbékistan). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur les pages du site Web de la Convention¹ et du site Web du pays hôte consacrées à la vingt et unième session du CRIC².

1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), dirigé par le Secrétaire exécutif, Ibrahim Thiaw, a son siège à Bonn (Allemagne), à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone : +49 228 815 2800
Télécopie : +49 228 815 2898/99
Courriel : secretariat@unccd.int

2. Autorités du pays hôte

Le Gouvernement ouzbek a mis en place un comité national chargé de préparer la vingt et unième session du CRIC. Pour en savoir plus, les participants peuvent contacter les personnes suivantes :

Abduvokhid Zakhadullaev
Chef de groupe
Agence chargée de la foresterie – Ministère de l'écologie, de la protection de
l'environnement et des changements climatiques de la République d'Ouzbékistan
University street 2, Kibray district,
100164, Tashkent region,

¹ Pour en savoir plus, voir à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/cric21>.

² Pour en savoir plus, voir à l'adresse suivante : <https://www.uznature.uz/en/site/cric21> (page en construction).



Ouzbékistan
Téléphone : +998 71 273 29 91
Courriel : miyon2001uz@mail.ru

3. Lieu de la Conférence

Le CRIC tiendra sa vingt et unième session du 13 au 17 novembre 2023 au Centre des congrès Silk Road Samarkand, à Samarcande (Ouzbékistan), à l'adresse suivante :

Rowing Canal, Konigil Massif
Samarcande (Ouzbékistan)
Téléphone : +998 55 705 55 55
Courriel : info@silkroad-samarkand.com
Site Web : www.silkroad-samarkand.com/banquets-and-events/congress-centre/

Des consultations avec les pays parties touchés visés aux annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l'Europe centrale et orientale se dérouleront le 12 novembre 2023 au Centre des congrès Silk Road Samarkand, en prévision de la vingt et unième session du CRIC.

Outre la salle des séances plénières, d'autres salles seront mises à disposition au Centre des congrès, pour les réunions informelles, sans services d'interprétation. Les dispositions à prévoir pour ce type de réunion sont à convenir avec le secrétariat³. L'horaire normal de travail sera le suivant : de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures.

4. Admission à la session

Les dispositions régissant la Conférence des Parties (COP) s'appliquent *mutatis mutandis* aux procédures de ses organes subsidiaires. La participation à la Conférence est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au Règlement intérieur de la Conférence des Parties⁴.

Le CRIC et le Comité de la science et de la technologie étant des organes subsidiaires de la Conférence des Parties, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la session, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la COP.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la Conférence sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la

³ La liste des personnes à contacter figure dans le Journal officiel de la session.

⁴ Conformément à l'article 36 (par. 2) de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation d'intégration économique régionale qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation d'intégration économique régionale, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la Conférence, le 13 novembre 2023, les Parties seront donc les États et organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leur instrument au plus tard le 15 août 2023. Les États qui l'auront fait après le 15 août 2023 mais avant le 19 août 2023 deviendront parties au cours de la session. Les États qui auront déposé leur instrument après le 19 août 2023 ne deviendront parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera dans les documents ICCD/COP(15)/14 et ICCD/COP(15)/14/Add.1 la liste des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des entités commerciales et industrielles qui étaient accrédités à la quinzième session de la COP. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat, à l'adresse : www.unccd.int.

COP se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante. Dans sa demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

5. Inscription

L'inscription des participants à la vingt et unième session du CRIC se déroulera comme suit :

Présentation de la demande d'inscription en ligne

Une page d'inscription a été conçue pour les demandes d'inscription des participants à la vingt et unième session du CRIC. Les participants sont invités à se préinscrire à partir du 11 septembre 2023 en utilisant le lien suivant : www.unccd.int/cric-21-online-registration.

Pour faciliter la vérification des demandes d'inscription à la Conférence, tous les participants doivent téléverser une lettre de désignation⁵ confirmant qu'ils sont habilités à participer à la vingt et unième session du CRIC.

Les participants sont également tenus de joindre une photographie au format passeport afin d'accélérer l'inscription sur place et la remise des badges.

Confirmation et validation par courriel

Lorsque la demande d'inscription en ligne aura été approuvée, le secrétariat de la Convention la validera et enverra aux participants, par courriel, une confirmation de préinscription à la vingt et unième session du CRIC⁶.

Inscription sur place

Une fois préinscrits, les représentants pourront finaliser leur inscription sur place et retirer leur badge au Centre des congrès Silk Road Samarkand. Les participants devront présenter leur passeport ainsi que le code QR de préinscription au secrétariat, qui délivrera les badges. Le comptoir des inscriptions sera ouvert aux dates et heures indiquées ci-après :

- Du vendredi 10 novembre au dimanche 12 novembre, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures ;
- Du lundi 13 novembre au vendredi 17 novembre, de 8 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les participants sont priés de porter en permanence le badge qui leur sera délivré, car ils devront le présenter pour accéder au centre de conférence.

6. Comment se rendre sur place

Arrivée à l'aéroport international de Tachkent

La manière la plus simple de se rendre en Ouzbékistan est de rejoindre sa capitale, Tachkent, par avion. L'aéroport international Islam Karimov de Tachkent est la principale plateforme aéroportuaire internationale d'Ouzbékistan et le troisième aéroport le plus fréquenté d'Asie centrale. Il est situé à 12 kilomètres (km) du centre de Tachkent.

⁵ Si la lettre de désignation officielle concerne plusieurs participants, la même lettre peut être téléversée pour chaque personne mentionnée dans le document.

⁶ Aux fins de l'inscription, les participants sont priés de communiquer leur adresse électronique personnelle.

Les compagnies suivantes desservent l'aéroport de Tachkent⁷ : Azerbaijan Airlines, Air Astana, Aeroflot, Air Arabia, Asiana Airlines, China Southern Airlines, FlyArystan, flydubai, Jazeera Airways, Korean Air, LOT Polish Airlines, Malaysia Airlines, Qatar Airways, Turkish Airlines, Uzbekistan Airways et Wizz Air.

Il est possible de rejoindre Samarcande depuis Tachkent en prenant un vol intérieur⁸, le train à grande vitesse (2 h 30), le train régional (4 h 30 à 5 h) ou la navette par bus proposée par le pays hôte.

Liaisons ferroviaires entre Tachkent et Samarcande

Des trains internationaux desservent régulièrement l'Ouzbékistan. Les horaires des trains sont disponibles à l'adresse suivante : <https://e-ticket.railway.uz/en/pages/schedule>. Il est possible d'acheter des billets au guichet des gares ferroviaires. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://uzrailpass.uz/en/>.

Un guichet d'informations sera mis en place à l'intention des participants à la vingt et unième session du CRIC dans le hall des arrivées de l'aéroport international de Samarcande. Des bus-navettes permettant de se rendre sur le site de la Conférence depuis l'aéroport et les hôtels pourront éventuellement être proposés par le pays hôte sur confirmation. Des informations actualisées seront communiquées sur les pages du site Web du pays hôte et du site Web de la Convention consacrées à la vingt et unième session du CRIC.

Arrivée à l'aéroport international de Samarcande

Il est possible de se rendre directement en avion à Samarcande, dont l'aéroport international (SKD) est le deuxième aéroport le plus fréquenté d'Ouzbékistan (après Tachkent). Accueillant plus de 500 000 passagers par an, cet aéroport est situé dans le nord de la ville, sur un site culminant à 680 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 6 km du centre-ville⁹.

L'aéroport dessert des destinations nationales et internationales. Actuellement, il propose 52 vols sur 26 itinéraires au départ de Samarcande¹⁰, reliant ainsi la ville à 23 villes différentes dans 7 pays. Ces vols sont assurés par diverses compagnies, notamment : Aeroflot, Azerbaijan Airlines, flydubai, FlyArystan, Jazeera Airways, Turkish Airlines, Utair, Uzbekistan Airways et Wizz Air.

Les participants à la Conférence pourront utiliser les services de transport par taxi pour se rendre à leur hôtel depuis l'aéroport international de Samarcande. Ils sont invités à utiliser uniquement des taxis officiels, au compteur ou réservés. La course coûte environ 5 000 UZS et dure moins de dix minutes.

En outre, bon nombre des principaux hôtels proposent une navette réservable à l'avance. Pour connaître le coût du transport jusqu'à leur hôtel, les participants sont invités à contacter directement de celui-ci.

Comment rejoindre le Centre des congrès Silk Road Samarkand

Le Centre des congrès Silk Road Samarkand se trouve à environ 14 km de l'aéroport international de Samarcande. Commodément situé, il est aisément accessible depuis l'aéroport (environ 20 minutes en voiture), la gare ferroviaire (environ 25 minutes en voiture) ou tout endroit du complexe touristique Silk Road Samarkand.

⁷ La liste des vols internationaux à destination de Tachkent est consultable à l'adresse suivante : <https://tashkent-airport.uz/schedule>.

⁸ La liste des vols intérieurs à destination de Samarcande est consultable à l'adresse suivante : <https://tashkent-airport.uz/schedule>.

⁹ L'adresse de l'aéroport international de Samarcande est précisée dans l'annexe.

¹⁰ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.airportia.com/uzbekistan/samarkand-airport/>.

Réseau de transport local de Samarcande

Les services de taxi dans les villes ouzbèkes sont relativement peu onéreux. Il est recommandé aux participants qui souhaitent se déplacer en taxi (mais n'ont pas réservé à l'avance) de négocier et de s'entendre avec le chauffeur sur un prix avant le début de la course. À Samarcande, les taxis peuvent être empruntés en dehors du centre historique, qui est piétonnier. Le tarif habituel est d'environ 4 000 UZS pour les déplacements à l'intérieur de la ville et de 5 000 UZS pour une course vers la périphérie.

Il est également possible de prendre le bus. Le prix d'un ticket standard est de 1 400 UZS.

7. Centre de presse/informations destinées aux médias

La procédure et les conditions d'accréditation des journalistes et des correspondants des médias sont différentes de celles des autres participants. Les correspondants des médias pourront s'inscrire en ligne à partir du 11 septembre 2023 en utilisant le lien suivant : www.unccd.int/cric-21-online-registration (en cliquant sur « Media Registration » (Inscription Presse)). Les inscriptions s'effectueront ensuite au centre d'accréditation et d'inscription du Centre des congrès Silk Road Samarkand, aux heures d'ouverture.

Les journalistes et les correspondants des médias devront soumettre en ligne les documents ci-après pour obtenir leur accréditation :

- Une photographie récente au format passeport ;
- Une carte de presse en cours de validité ;
- Une copie des pages du passeport sur lesquelles figurent la photographie et les signatures (pour les journalistes étrangers) ou une copie de la carte d'identité (pour les journalistes locaux) ;
- Une lettre d'introduction, sur papier à en-tête officiel, de leur rédacteur en chef, du média ou de l'éditeur qu'ils représentent. Les journalistes indépendants doivent fournir une lettre de l'organe de presse pour lequel ils couvrent la Conférence.

Les journalistes sont priés de se référer au dossier de presse disponible sur la page Web de la Convention consacrée à la vingt et unième session du CRIC, dans l'onglet Médias, pour accéder à toutes les informations, mises à jour ou modifications concernant les conditions d'accréditation¹¹.

Des informations complémentaires sur les demandes de visa sont disponibles à l'adresse suivante : <https://e-visa.gov.uz/main>.

Pour toute question concernant l'accréditation ou la couverture de l'événement, prière de s'adresser à :

Katheryn Jimenez
Téléphone : +49 228 815 2876
Courriel : press@unccd.int
Télécopie : +49 228 815 2898/99

Toutes les autres demandes concernant les médias doivent être adressées à :

Xenya Scanlon
Téléphone : +49 228 815 2822
Téléphone portable : +49 152 5454 0492
Courriel : press@unccd.int

¹¹ Pour de plus amples informations, voir à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/cric21/media>.

Pour les demandes concernant les médias à l'extérieur du site de la conférence, prière de s'adresser à :

Lola Rahmanbaeva
Attachée de presse
Ministère de la protection de l'environnement et des changements climatiques
Courriel : info@eco.gov.uz
Téléphone : (+998) 71 207 07 70 (Ext. 5555#)

Les conditions susmentionnées s'appliquent aussi bien aux journalistes locaux qu'aux journalistes étrangers. Il est conseillé aux journalistes qui ont besoin d'un visa de demander rapidement leur accréditation, et il leur est recommandé de se préinscrire ou de s'inscrire rapidement s'ils doivent couvrir la séance d'ouverture. Après l'ouverture de la Conférence, l'inscription sur place pourra prendre un certain temps.

Des renseignements supplémentaires et des informations actualisées destinées aux médias sur la Convention et la vingt et unième session du CRIC seront disponibles sur la page du site Web du pays hôte consacrée à la vingt et unième session du CRIC et la page du site Web de la Convention destinée aux médias.

8. Transports

Des renseignements concernant les moyens de transport locaux seront communiqués sur la page du site Web de la Convention consacrée à la vingt et unième session du CRIC avant l'ouverture de la Conférence et dans le Journal officiel pendant la Conférence.

Comme indiqué au point 6 ci-dessus, les participants souhaitant obtenir davantage de renseignements sur les services de transport et sur leur coût pourront se rendre au guichet d'informations qui sera mis en place par le pays hôte pour la vingt et unième session du CRIC dans le hall des arrivées de l'aéroport international de Samarcande. Des renseignements à jour seront communiqués sur la page du site Web du pays hôte consacrée à la vingt et unième session du CRIC.

9. Hébergement hôtelier

Les participants doivent procéder eux-mêmes à leur réservation et il leur est conseillé de confirmer et de régler leur hébergement dans les meilleurs délais.

Le pays hôte a négocié avec certains hôtels des tarifs spéciaux pour les participants à la Conférence. Il est conseillé à ces derniers de réserver leur hébergement au plus tard le 15 octobre 2023. Après cette date, les chambres ne seront plus bloquées pour l'événement et les tarifs spéciaux ne seront plus garantis.

Les hôtels répertoriés en annexe¹² proposent un nombre limité de chambres à tarif spécial pour les participants (les prix s'entendent TVA et petit-déjeuner compris). Une liste actualisée des hôtels disponibles à Samarcande sera publiée sur les pages du site Web du pays hôte et du site Web de la Convention consacrées à la vingt et unième session du CRIC.

Coordonnées

Il est facile de réserver un hébergement sur le site Web du complexe Silk Road Samarkand (www.silkroad-samarkand.com), en utilisant le code promotionnel « CRIC21 ».

En cas de question ou pour obtenir davantage d'informations, il convient de contacter le service des réservations du complexe Silk Road Samarkand à l'adresse reservations@silkroad-samarkand.com ou par téléphone au +998 55 705 55 55.

¹² Voir le tableau 1 pour en savoir plus sur les tarifs hôteliers à Samarcande.

10. Services et installations de conférence

On trouvera dans le Journal officiel de la session et sur la page du site Web du pays hôte consacrée à la vingt et unième session du CRIC des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, cafétérias, restauration, bars, banques, agences de voyages, etc.) mis à la disposition des participants.

Conférence sans support papier

La vingt et unième session du CRIC se déroulera sans support papier. Par conséquent, les documents officiels de la Conférence et le Journal officiel ne seront pas imprimés et distribués, mais seront disponibles sous forme électronique sur le site Web de la Convention.

Un service d'impression de documents à la demande sera proposé aux participants pendant la durée de la Conférence.

11. Interventions lors des réunions officielles

Dans sa résolution 77/255 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale des Nations Unies prie le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leurs discours ou leurs déclarations à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

12. Manifestations parallèles

Les participants qui souhaitent organiser des réunions parallèles en marge de la Conférence doivent adresser une demande en ce sens au secrétariat, par téléphone, télécopie ou courriel :

Téléphone : +49 228 815 2800
Télécopie : +49 228 815 2898/99
Courriel : sideevents@unccd.int

Le formulaire de demande sera disponible sur la page Web du site de la Convention consacrée à la vingt et unième session du CRIC et devra être soumis avant le 15 septembre 2023.

Les participants sont informés que le secrétariat se chargera uniquement de l'attribution des salles. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des disponibilités, dans l'ordre de réception des demandes.

Une liste des services proposés à titre commercial par des prestataires locaux, notamment des services d'interprétation simultanée ou de restauration, sera publiée sur les pages du site Web du pays hôte et du site de la Convention consacrées à la vingt et unième session du CRIC.

Il est rappelé aux participants qu'aucune manifestation parallèle ne peut être organisée pendant les heures de travail officielles de la vingt et unième session du CRIC (voir point 3 ci-dessus).

Un calendrier des manifestations parallèles qui seront organisées pendant la vingt et unième session du CRIC sera publié dans le Journal officiel de la session et pourra aussi être consulté sur la page du site Web de la Convention consacrée à l'événement. Pour tout renseignement supplémentaire sur les manifestations organisées en marge de la Conférence, il convient de se reporter aux indications affichées sur la page du site Web de la Convention consacrée à la vingt et unième session du CRIC.

13. Formalités de police et de douane

Visas

Conformément à la législation de la République d'Ouzbékistan, les étrangers sont tenus de présenter un visa pour entrer et transiter sur le territoire ouzbek, sauf s'ils sont ressortissants d'un pays dont les citoyens bénéficient d'un régime d'exemption de visa en Ouzbékistan.

Les personnes qui sont citoyennes des pays marqués en jaune dans le tableau 2 en annexe et titulaires d'un passeport ordinaire pourront entrer sur le territoire ouzbek sans visa (la durée maximale du séjour est indiquée après le nom du pays). Les ressortissants de tous les pays de l'Union européenne pourront entrer en Ouzbékistan sans visa et y séjourner pendant trente jours.

Les ressortissants des pays marqués en bleu dans le tableau 2 en annexe sont tenus de présenter un visa pour entrer en Ouzbékistan. Ils doivent demander leur visa en ligne en remplissant le formulaire prévu à cet effet à l'adresse <https://e-visa.gov.uz/main> et en téléversant une copie numérisée d'une photo de passeport et de la page de leur passeport comportant leurs données biométriques. Des informations complémentaires et des instructions concernant la demande de visa sont disponibles à l'adresse suivante : <https://e-visa.gov.uz/what-you-need-to-know>.

Les étrangers qui ont déposé une demande de visa (validée par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan) peuvent retirer leur visa auprès des représentations diplomatiques¹³ et consulaires de la République d'Ouzbékistan à l'étranger.

Les ressortissants des pays marqués en vert dans le tableau 2 en annexe devront déposer une demande de visa auprès d'une représentation diplomatique ouzbèke.

Les étrangers qui souhaitent se rendre sur le territoire ouzbek depuis un pays où il n'existe pas de représentation diplomatique ou consulaire de l'Ouzbékistan peuvent obtenir un visa à leur arrivée à l'aéroport international Islam Karimov de Tachkent ou à l'aéroport international de Samarcande.

Pour obtenir des informations ou une assistance concernant un visa, il convient de contacter :

Juraev Muhammadabdullo
 Secrétaire du Département consulaire
 Ministère des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan
 Numéro de téléphone : +998 97 1307644
 Courriel : consul@mfa.uz

Pour obtenir gratuitement un visa, les participants à la vingt et unième session du CRIC devront fournir les pièces ci-après :

- Une lettre d'invitation à la vingt et unième session du CRIC émanant du secrétariat de la Convention ;
- Un passeport en cours de validité (valable encore six mois après la date de début du voyage) ;
- Un formulaire de demande dûment complété (en deux exemplaires) (la version PDF du formulaire de demande est téléchargeable en ligne) ;
- Deux photographies en couleur (35 mm x 45 mm).

Pour déposer une demande de visa pour l'Ouzbékistan, l'intéressé doit s'assurer que son passeport sera encore valable six mois après la date de début du voyage. Le passeport doit contenir deux pages de visa vierges.

¹³ Des informations complémentaires concernant les représentations diplomatiques de la République d'Ouzbékistan sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfa.uz/en/pages/about-missions>.

Des renseignements complémentaires sur les conditions de visa sont disponibles sur le site Web du Ministère des affaires étrangères à l'adresse <https://mfa.uz/en/pages/visa-republic-uzb>.

Réglementation douanière

Des informations détaillées sur la réglementation douanière sont disponibles sur le site officiel du Comité national des douanes de la République d'Ouzbékistan à l'adresse <https://customs.uz/en/lists/view/112>.

14. Informations d'ordre général concernant le lieu de la conférence

Ouzbékistan

L'Ouzbékistan est un pays d'Asie centrale, région qui englobe l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Il s'agit de l'un des deux seuls pays au monde à être doublement enclavés : il n'a pas d'accès direct à l'océan et il est bordé de pays eux-mêmes dépourvus d'un tel accès. L'Ouzbékistan offre des paysages variés, avec un désert de sable vallonné, des montagnes le long de la frontière avec le Tadjikistan et la mer d'Aral à l'ouest. Il abrite un merveilleux ensemble de monuments architecturaux et de sites anciens, que l'on peut admirer dans des villes telles que Khiva, Samarcande et Boukhara qui, pendant des millénaires, comptaient parmi les centres commerciaux les plus importants et les plus fréquentés au monde. Avec ses madrassas recouvertes de mosaïques étincelantes, ses immenses minarets et ses dômes bleu ciel, l'Ouzbékistan recèle certains des joyaux les plus emblématiques de l'architecture islamique mondiale. Tachkent, la capitale, est la plus grande ville du pays.

Informations sur Samarcande¹⁴

Capitale de la province du même nom, Samarcande est une ville d'Ouzbékistan de 353 347 habitants (population au 1^{er} janvier 2008) située sur un plateau, à 720 mètres d'altitude. Principal centre industriel du pays, la ville abrite les sites de construction automobile gérés par l'État.

Le patrimoine culturel de Samarcande est immense ; pendant de nombreux siècles, la ville a été l'un des points névralgiques de la Grande Route de la soie. En 2001, le centre-ville a été ajouté à la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sous le nom « Samarcande – carrefour de cultures et site du patrimoine mondial », notamment en raison de son architecture et de son paysage urbain qui constituent des chefs-d'œuvre de l'art et de la créativité culturelle islamique et qui sont représentatifs de l'une des plus importantes périodes de l'histoire culturelle et politique de l'Asie centrale.

Tourisme

Des informations générales concernant l'Ouzbékistan sont disponibles à l'adresse <https://uzbekistan.travel/fr/> et des renseignements sur les sites à découvrir à Samarcande sont consultables à l'adresse <https://uzbekistan.travel/fr/i/samarcande/>.

Monnaie

La devise nationale de l'Ouzbékistan est le sum ouzbek (UZS).

1 USD = environ 11 600 UZS (au 20 juillet 2023)

1 EUR = environ 13 026 UZS (au 20 juillet 2023)

Il est possible de payer par carte de crédit internationale principalement dans les grands hôtels et restaurants. Dans les magasins, les lieux de restauration et les transports locaux, les paiements se font généralement en espèces (UZS). Il est possible de retirer de

¹⁴ Une carte du centre touristique de Samarcande figure à l'annexe du présent document.

l'argent à l'aide d'une carte de débit ou de crédit aux distributeurs situés dans les aéroports, les hôtels et d'autres lieux touristiques partout dans le pays.

Climat

Au mois de novembre, à Samarcande, les températures moyennes d'une journée type s'échelonnent entre 3 °C (33 °F) et 15 °C (53 °F). Le temps pourrait être décrit comme froid, avec une légère brise. Par conséquent, la plupart du temps, les personnes optent pour des vêtements relativement chauds, tels qu'un pull et une veste.

Durant cette période, il y a 19 % de chance qu'il pleuve ou qu'il neige au cours d'une journée type. Et en moyenne, s'il pleut ou s'il neige, il tombe environ 7,5 mm de précipitations. D'après les relevés, le vent souffle à une vitesse moyenne de 16,8 km/h dans la ville à cette période.

En moyenne, la durée d'ensoleillement est de 10,1 heures, le soleil se levant à 7 h 14 et se couchant à 17 h 18.

Électricité

À Samarcande, la norme de tension est de 220 V et la fréquence de 50 Hz. Un adaptateur et/ou un transformateur peuvent être nécessaires pour certains appareils.

Heure locale

TMG + cinq heures.

Annexe

[Anglais seulement]

Additional information

Key locations in Samarkand



Table 1
Hotel accommodation rates in Samarkand

<i>Hotel</i>	<i>Room type</i>	<i>m²</i>	<i>Nightly rate (EUR)</i>	<i>Distance from the venue</i>
Samarkand Regency Amir Temur *****	Superior room	32	300	400 m
	Superior room with canal view	32	305	400 m
	Platinum suite	60	650	400 m
	Diamond suite	72	900	400 m
Silk Road by Minvoun *****	Standard room	39	220	450 m
	Junior suite	67	300	450 m
	Suite	79	450	450 m
	Executive suite	86	630	450 m
Savitsky Plaza ****	Standard room with a balcony and canal view	32	160	650 m
	Junior suite	60	180	650 m
	Suite	70	220	650 m
Lia! by Minyoun Stars of Ulugbek ****	Standard room	33	155	600 m
	Junior suite	61	180	600 m
	Suite	69	195	600 m
	Executive suite	80	230	600 m
Wellness Park Hotel Afrosiyob ***	Standard room	24	110	2.7 km
	Standard room with canal view	24	115	2.7 km
	Standard room with a mini kitchen	30	150	2.7 km
	Suite	51	180	2.7 km
Hotel Wellness Park Hotel Sogd ***	Standard room	24	110	2.9 km
	Standard room with canal view	24	115	2.9 km
	Standard room with a mini kitchen	30	150	2.9 km
	Suite	43	180	2.9 km
Wellness Park Hotel Turon***	Standard room	24	110	2.6 km
	Standard room with canal view	24	115	2.6 km
	Standard room with a mini kitchen	30	150	2.6 km
	Suite	41	180	2.6 km
Wellness Park Hotel Bactria ***	Standard room	24	110	2.8 km
	Standard room with canal view	24	115	2.8 km
	Standard room with a mini kitchen	30	150	2.8 km
	Suite	55	180	2.8 km

Table 2
Visa requirements

Afghanistan	Albania	Algeria	Andorra (30 days)	Angola	Antigua and Barbuda (30 days)
Argentina (30 days)	Armenia (90 days)	Australia (30 days)	Azerbaijan (90 days)	Bahamas (30 days)	Bahrain
Bangladesh	Barbados (30 days)	Belarus (90 days)	Belize (30 days)	Benin	Bhutan
Bolivia (Plurinational State of)	Bosnia and Herzegovina (30 days)	Botswana	Brazil (30 days)	Brunei (30 days)	Burkina Faso
Burundi	Cabo Verde	Cambodia	Cameroon	Canada (30 days)	Central African Republic
Chad	Chile (30 days)	China	Colombia	Comoros	Congo
Cook Islands	Costa Rica (30 days)	Côte d'Ivoire	Cuba (30 days)	Democratic Republic of the Congo	Djibouti
Dominica (30 days)	Dominican Republic (30 days)	Ecuador	Egypt	El Salvador (30 days)	Equatorial Guinea
Eritrea	Eswatini	Ethiopia	European Union (all countries) (30 days)	Fiji	Gabon
Gambia	Georgia (90 days)	Ghana	Grenada (30 days)	Guatemala (30 days)	Guinea
Guinea-Bissau	Guyana	Haiti	Honduras (30 days)	Iceland (30 days)	India
Indonesia (30 days)	Iran (Islamic Republic of)	Iraq	Israel (30 days)	Jamaica (30 days)	Japan (30 days)
Jordan	Kazakhstan (90 days)	Kenya	Kiribati	Kuwait	Kyrgyzstan (60 days)
Lao People's Democratic Republic	Lebanon	Lesotho	Liberia	Libya	Liechtenstein (30 days)
Madagascar	Malawi	Malaysia (30 days)	Maldives	Mali	Marshall Islands
Mauritania	Mauritius	Mexico (30 days)	Micronesia (Federated States of)	Republic of Moldova (90 days)	Monaco (30 days)
Mongolia (30 days)	Montenegro (30 days)	Morocco	Mozambique	Myanmar	Namibia
Nauru	Nepal	New Zealand (30 days)	Nicaragua (30 days)	Niger	Nigeria
Niue	Democratic People's Republic of Korea	North Macedonia	Norway (30 days)	Oman	Pakistan
Palau	Panama (30 days)	Papua New Guinea	Paraguay	Peru	Philippines

Qatar	Republic of Korea (30 days)	Russian Federation (90 days)	Rwanda	Saint Kitts and Nevis (30 days)	Saint Lucia (30 days)
Saint Vincent and the Grenadines (30 days)	Samoa	San Marino (30 days)	Sao Tome and Príncipe	Saudi Arabia (30 days)	Senegal
Serbia (30 days)	Seychelles	Sierra Leone	Singapore (30 days)	Solomon Islands	Somalia
South Africa	South Sudan	Sri Lanka	Sudan	Suriname	Switzerland (30 days)
Syrian Arab Republic	Tajikistan (30 days)	United Republic of Tanzania	Thailand	Timor-Leste	Togo
Tonga	Trinidad and Tobago (30 days)	Tunisia	Türkiye (30 days)	Turkmenistan	Tuvalu
Uganda	Ukraine (90 days)	United Arab Emirates (30 days)	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland (30 days)	Uruguay	United States of America
Vanuatu	Vatican (30 days)	Venezuela (Bolivarian Republic of)	Viet Nam	Yemen	Zambia
Zimbabwe					

Legend:

- Yellow: Visa-free countries. The brackets indicate the number of days a person is allowed to stay in the country.
- Blue: Apply for an e-visa here: <https://e-visa.gov.uz/main>.
- Green: Apply for a visa at an Uzbek Diplomatic Mission.

Satellite View of Samarkand Touristic Center

